

## **Délibération n° 102 du Comité syndical**

Présents : 31

Excusés : 19

Absents : 19

Adopté : unanimité

### **- Séance du 1<sup>er</sup> juin 2007 -**

Le Comité syndical, convoqué conformément à la loi, s'est réuni en séance publique à Hochfelden

Présidence : Robert GROSSMANN

Secrétaire : Daniel HOEFFEL

### **Avis sur les révisions simplifiées du PLU de la commune de Marlenheim**

Les révisions simplifiées, présentées par la commune de Marlenheim, ont été prescrites afin de permettre l'extension au Nord (1,1 ha) et à l'Est (5,2 ha) du Pôle économique constitué par le Parc d'activités de la Mossig et la zone commerciale Ellipse.

La révision simplifiée N°1, qui concerne une zone de 1,1 hectare, doit permettre l'extension du garage Ford par la construction d'un hall d'exposition de voitures. Le POS actuellement en vigueur classe ce secteur en zone agricole NC. Il se situe en entrée Est du bourg, sur la frange sud de la déviation de la RN4.

La révision simplifiée N°2, qui concerne une zone de 5,2 hectares, doit permettre d'accueillir la société SCREG du Bas-Rhin, qui souhaite implanter son siège social à Marlenheim afin de regrouper et de développer son activité sur un seul et même site.

\* \* \*

*Le Comité syndical, sur proposition du Président, après en avoir délibéré,*

*Vu la saisine de la Commune de Marlenheim en date du 20 février 2007, et conformément aux articles L.123-9 et L123-13 du Code de l'Urbanisme ;*

*Vu la proposition d'avis de la commission « SCOTERS/PLU » ;*

*Émet un avis favorable sur le dossier de révision simplifiée du PLU de la commune de Marlenheim puisque la commune va mettre son POS en compatibilité avec le PPRi approuvé le 29 janvier 2007, ce qui rendra 8 hectares de terrains situés dans la zone d'activités ou à proximité immédiate, totalement inconstructible (zone orange du PPRi).*

*Adopté par le Comité syndical  
en date du 1<sup>er</sup> Juin 2007*

Pour extrait conforme

Robert GROSSMANN  
Président du Syndicat mixte  
pour le SCOTERS